



Monsieur le Président
À
Mesdames et Messieurs
les délégués communautaires

Florac-Trois-Rivières, le 30/03/2023

Direction générale des services
Ref: HC/DB/ - 2023-003

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance ordinaire du Conseil communautaire, qui se tiendra à la Salle Emile Leynaud - Château de Florac, le :

jeudi 6 avril 2023 à 18 heures.

Comptant sur votre présence, veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales et distinguées.

P/o Le Président,
Par délégation, Flore THÉROND,
1^{ère} Vice-Présidente



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'Assemblée délibérante :

- ✓ Décisions du Bureau :
- ✓ Décision du Président :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CEVENNES

22 rue Justin Gruat - 48 400 Florac Trois Rivières
Téléphone : 04 66 44 03 92 - Télécopie : 04 66 42 89 86
Email : contact@florac-sudlozere.fr - www.gorgescaussescevennes.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

FINANCES

1. Vote du produit de la taxe GEMAPI 2023
2. Vote des taux de fiscalité et TEOM 2023
3. Budget Primitif 2023 - Budget Principal
4. Budget Primitif 2023 - Budget Annexe Régie Eau Et Assainissement
5. Budget Primitif 2023 - Budget Annexe DSP Eau Et Assainissement
6. Budget Primitif 2023 - Budget Annexe SPANC
7. Budget Primitif 2023 - Budget Annexe Maisons de Santé
8. Budget Primitif 2023 - Budget Annexe Genette Verte
9. Budget Primitif 2023 - Budget Annexe ZA Cocurès
10. Cotisations et participations 2023
11. Régularisation de l'actif à l'Agence d'Attractivité Touristique
12. Transfert de l'emprunt Via Ferrata Rochefort lié à l'Agence d'Attractivité Touristique

RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DES SERVICES

13. Approbation de la charte engagement employeurs publics avec le CDG48

ENVIRONNEMENT - NATURA 2000 - GRAND SITE DE FRANCE

14. Validation de l'annexe financière partenariale 2023 – Grand Site de France
15. Demande de financement auprès de la DREAL au titre des actions complémentaires 2023 – Grand Site de France

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

16. Approbation des règlements de fonctionnement des crèches communautaires
17. Dispositif BAFA 48
18. Lignes du nouveau Transport à la Demande
19. Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec les associations gestionnaires des ALSH 2023
20. Subventions ALSH 2023
21. Convention de mise à disposition des locaux du Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

ANIMATION DU TERRITOIRE - ÉVÈNEMENTIELS EN LIEN AVEC LE TISSU ASSOCIATIF & COMMUNICATION

22. Attribution des subventions 2023 - volet vie associative et communication

MOYENS & PATRIMOINE

23. Approbation des conditions de mise à disposition de matériels communautaires
24. Révision des tarifs du transport scolaire des élèves de Meyrueis à compter de la rentrée 2023

CULTURE

25. Attribution des subventions 2023 - volet culture

EAU - ASSAINISSEMENT

26. Demande de subvention DETR - assainissement Mas Saint Chély et amélioration des ouvrages AEP
27. Attribution du marché pour la mise en place de traitement sur 8 UDI de distribution AEP
28. Demande de financement Agence de l'eau - mise en place de traitement sur 8 UDI de distribution AEP
29. Avenant de prolongation des travaux de la rue du Therond à Florac
30. Modification des règlements de services Eau et Assainissement
31. Validation de l'avant-projet de l'assainissement Mas Saint Chély
32. Positionnement pour le portage de la MOE des travaux d'optimisation de la ressource en eau
33. Acquisition foncière liée au local technique AEP de Jontanel
34. Demande de financement au CD48 pour les travaux d'aménagement de voirie dans les rues du Thérond, des Casernes et Notre Dame à Florac-Trois-Rivières

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CEVENNES

22 rue Justin Gruat - 48 400 Florac Trois Rivières

Téléphone : 04 66 44 03 92 - Télécopie : 04 66 42 89 86

Email : contact@florac-sudlozere.fr - www.gorgescaussescevennes.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

35. Mise en place d'une servitude de passage pour l'accès au pompage d'eau potable de Burle

ÉCONOMIE, DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ

36. Convention dispositif L'OCCAL Énergie avec la région Occitanie

37. Aide à l'immobilier touristique - SEN Axelle et Yunus

AFFAIRES PRÉPARÉES PAR LE BUREAU

38. Validation du contrat de réciprocité Ville - Montagne avec la Métropole de Montpellier

39. Convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence d'Attractivité Touristique Gorges Causses Cévennes

40. Motion en faveur de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale

Questions et informations diverses :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CEVENNES

22 rue Justin Gruat - 48 400 Florac Trois Rivières

Téléphone : 04 66 44 03 92 - Télécopie : 04 66 42 89 86

Email : contact@florac-sudlozere.fr - www.gorgescaussescevennes.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h